L'IMMO sur Mesure
TRANSACTION | RÉNOVATION | AGENCEMENT

HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTION IMMOBILIERE

Barème applicable à compter du 17/11/2026

Conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017 (modifié en 2022) et aux plafonds ALUR revalorisés au 1er janvier 2026. Les tarifs ci-dessous représentent les honoraires maximums TTC pratiqués par l'agence (TVA au taux en vigueur de 20% incluse). Ils incluent l'entremise, la négociation et la constitution du dossier de vente.

- **< 150 000 euros : Forfait 10 000 euros T.T.C**
- **> 150 001 euros à 500 000 euros : 4.5 % T.T.C**
- **> 500 001 euros : 4 % T.T.C**

Tarifs non cumulable – application d'un taux unique correspondant à la tranche du prix global du bien.

Débiteur des honoraires : Sauf stipulation contraire prévue au mandat, les honoraires sont à la charge du vendeur (ou : à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix net vendeur)

Coordonnées du médiateur : GIE MEDIMMO CONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena Bât A-CS 25 222- 45 505 LA BAULE Cedex

Maisons sur Mesure, SARL au capital de 1000.00 euros, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 824 062 079, dont le siège social est situé 4 Impasse de Ratalens 31240 SAINT JEAN - 05 34 25 18 26 –Titulaire de la carte professionnelle CPI 3101 201 70 000 21 363 délivrée par la CCI de Toulouse. N° RNCP : 103 16 58 00 Garantie financière sur immeuble et fonds de commerce – non-détention de fonds, absence de garantie financière.